



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2023-033**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 9 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois le mardi 9 mai à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/05/2023

Date d'affichage : 04/05/2023

---

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

**Etaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absente excusée** : Madame Béatrice GUEGAN.

**Était absente non excusée** : Madame Véronique BOISARD

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

**TARIF NUITÉE DES 3-5 ANS AU CENTRE DE LOISIRS**

Faute de participants, le camp des jeunes enfants ne sera pas reconduit cette année.

Afin de proposer une activité à ces enfants, il sera proposé aux 3-5 ans de passer une nuit au centre de loisirs, les tarifs proposés sont les suivants :

	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient < 1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient > 1000 €
Nuitée au centre de loisirs 3-5 ans	9,10 €	10,25 €	10,10 €	11,25 €

Les enfants habitant hors Commune scolarisés à Beaulieu-sur-Oudon paieront le tarif Commune.

Les agents communaux qui inscriront leurs enfants au centre de loisirs seront facturés aux tarifs commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 9 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 mai 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER

  
